



Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière

PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE SAFETY-KLEEN

Code du produit

32045, 32145

Synonymes

Aucun

Usage du produit

Pénétrant et lubrifiant tout usage. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE VENDU NI UTILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE.

FABRICANT

Safety-Kleen Systems, Inc.
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149
U.S.A.
www.safety-kleen.com

FOURNISSEUR (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario L1A 1B2
Canada

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

12 novembre 2019

Remplace la version du

24 juin 2019

Date de la version originale

1^{er} juin 2011

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada)* et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Aérosols inflammables, Catégorie 1

Éléments du SGH sur les étiquettes

Symboles



Mention(s) de danger

Danger.

Mention(s) d'avertissement

Aérosol extrêmement inflammable.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

Conseil(s) de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation. Contenant sous pression : Ne pas perforeur ni brûler, même après utilisation.

Intervention

Se laver les mains après avoir manipulé.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 48,9°C (120°F).

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
106-97-8	Butane	35.147
74-98-6	Propane	4.793
Les autres composants sont en quantités inférieures aux niveaux déclarables.		

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin, au besoin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Laver abondamment au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse antialcool, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Réceptacle sous pression. Le réceptacle pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou aux flammes.

Produits de combustion dangereux

La combustion peut produire des oxydes de carbone.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Refroidir les contenants de stockage avec de l'eau pulvérisée. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Empêcher le personnel non indispensable de pénétrer dans la zone, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. De la mousse supprimant l'émission de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelle propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire les vapeurs, mais elle ne peut pas prévenir l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard. Il pourrait y avoir des exigences réglementaires fédérales précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Réceptacle sous pression : Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est absent ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ni sur toutes autres matières incandescentes. Tout le matériel utilisé pour manipuler le produit doit être mis à la masse. Mise à la terre/liaison équipotentielle du réceptacle et du matériel de réception. Toujours tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne

Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à des températures dépassant 50°C (122°F). Tenir le contenant fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder au laiton, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation ; les contenants peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

Matières incompatibles

Matières oxydantes.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Butane	106-97-8
Alberta	TWA de 1000 ppm
Colombie-Britannique	TWA de 600 ppm ; STEL de 1000 ppm
Nouveau-Brunswick	TWA de 800 ppm; TWA de 1900 mg/m3
Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Saskatchewan	TWA de 1000 ppm ; STEL de 1250 ppm
Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard	STEL de 1000 ppm (danger d'explosion)
Ontario	TWA de 800 ppm ; STEL de 1000 ppm
Québec	TLV-TWA de 800 ppm ; TLV-TWA de 1900 mg/m3
Yukon	TWA de 600 ppm ; TWA de 1400 mg/m3 ; STEL de 750 ppm ; STEL de 1600 mg/m3
ACGIH	STEL de 1000 ppm (danger d'explosion)
OSHA finales	PEL de 1800 mg/m3
NIOSH	TWA de 1000 ppm ; TWA de 1800 mg/m3
Propane	74-98-6
Alberta, Colombie-Britannique	TWA de 1000 ppm

Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

Manitoba, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard	(Voir l'annexe F : teneur minimale en oxygène, danger d'explosion)
Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Saskatchewan	TWA de 1000 ppm ; STEL de 1250 ppm
Ontario	(Voir l'annexe F : teneur minimale en oxygène)
Québec	TLV-TWA de 1000 ppm ; TLV-TWA de 1800 mg/m ³
ACGIH	(Voir l'annexe F : teneur minimale en oxygène, danger d'explosion)
NIOSH	TWA de 800 ppm ; TWA de 1900 mg/m ³

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur sou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsque des mélanges explosifs peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de nitrile, de néoprène, de nitrile ou des gants de protection équivalents ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection adéquats contre les produits chimiques.

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : gants, lunettes de sécurité, sarrau de laboratoire ou tablier.

Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

Apparence	Gaz, aérosol	État physique	Gaz, aérosol
Odeur	Non disponible	Couleur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	pH	Non disponible
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	Non disponible
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	Point d'éclair	≤ -104,4°C (-156°F)
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Densité relative (eau=1)	0,7335 (Eau = 1)
Solubilité dans l'eau	Non disponible	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible	Masse volumique	Non disponible
Forme physique	Liquide	Point d'écoulement	Non disponible
Masse moléculaire	Non disponible		
Composés organiques volatils (Tel que réglementé)	39,3 % en masse ; 2,43 lb/gal US ; 202 g/L ; Le produit ne contient pas de solvant photochimiquement réactif, conformément au 40 CFR Partie 51.100(s). Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.		

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation.

Matières incompatibles

Éviter les matières fortement oxydantes.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Oculaire

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

Ingestion

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Butane (106-97-8)

Inhalation CL50 Rat 658 g/m³ 4 h

Propane (74-98-6)

Inhalation CL50 Rat 658 mg/L 4 h

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Inhalation, vapeurs	> 20 mg/L
---------------------	-----------

Effets immédiats

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Données sur l'irritation/la corrosivité

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

Il n'est pas attendu que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

Toxicité pour la reproduction

Il n'est pas attendu que ce produit provoque des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Danger par aspiration

Peu probable, en raison de la forme du produit.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles oculaires (yeux) ou cutanés (peau), peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Analyse des composants – Toxicité aquatique

Non disponible.

Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire.

Contactez Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correcte. Ce produit est considéré comme un déchet inflammable de type D001d'après le règlement américain RCRA, s'il est jeté. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le code de déchet applicable à l'élimination de ce produit.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du DOT américain

Appellation réglementaire : *AEROSOLS*

Classe de risques : 2.1

N° UN/NA : UN1950

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 2.1

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

Information sur le TMD canadien

Appellation réglementaire : AÉROSOLS

Classe de risques : 2.1

N° UN : UN1950

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 2.1

Composant des polluants marins (IMDG)

N'est pas un polluant marin.

International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration de 2016

Dangers aigus pour la santé : Non Dangers chroniques pour la santé : Non Incendie : Oui Pression : Oui

Réactivité : Non

Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Butane	106-97-8	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Propane	74-98-6	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*

CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE VENDU NI UTILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE.

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

Analyse des composants – Inventaire

Butane (106-97-8)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Propane (74-98-6)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 4 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Examen et mise à jour réglementaires.

Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE – Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE – Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne) ; DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; DSL - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE – Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU – European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U – États-Unis (US – United States) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - International Agency for

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; *IATA - International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; *ICAO - International Civil Aviation Organization* (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; *IDL - Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; *IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; *IMDG - International Maritime Dangerous Goods* ; *ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law* (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; *IUCLID - International Uniform Chemical Information Database* (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; *KECI - Korea Existing Chemicals Inventory* (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; *KECL - Korea Existing Chemicals List* (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (*Kow - Octanol/water partition coefficient*) ; *Koe - Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; KR - Korea (Corée) ; *DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50* (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (*IDL - Ingredient Disclosure List*) ; *LEL - Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (*NDSL - Non-Domestic Substance List*) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (*LEL - Lower Explosive Limit*) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (*DSL Domestic Substances List*) ; *LLV - Level Limit Value* ; *LOLI - List Of Lists™* (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; *MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; *MEL - Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX - Mexique ; *NDSL - Non-Domestic Substance List* (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; *NFPA - National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; *NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; *NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; *NTP - National Toxicology Program* (États-Unis) ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (*ICAO - International Civil Aviation Organization*) ; *OSHA - Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; *PEL - Permissible Exposure Limit* (PEL - Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; *RCRA - Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; *REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals* (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; *RID - European Rail Transport* (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (*CPR - Controlled Products Regulations*) ; *RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®* (États-Unis) ; *SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; *SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (Canada) (*WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System*) ; *STEL - Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; *STEV - Short-term Exposure Value* (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; *TCCA - Korea Toxic Chemicals Control Act* (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; *TDG - Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (*TDG - Transportation of Dangerous Goods*) ; *TLV - Threshold Limit Value* (TLV ou VLE - Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; *TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps* (*TWAEV - time-weighted average exposure value*) ; *TPQ - Threshold Planning Quantity* (quantité seuil prévue) ; *TQ - Threshold Quantity* (quantité seuil) ; *TSCA - Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TW - Taiwan ; *TWA - Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; *TWAEV - time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (*EU - European Union*) ; *UEL - Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; *UN/NA - United Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; *US - United States* (É-U - États-Unis) ; *VLE - Valeur limite d'exposition* (Canada et Mexique) ; *WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System* (*SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*) (Canada).

Autres informations

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.